ALAIN LIMOUSIN

*L'histoire de l'immigration en France : une histoire impossible**

On appelle l'histoire à la rescousse, on demande aux historiens d'écrire une histoire de l'immigration en France. Ce serait si commode, une histoire toute faite, ce serait si réconfortant : l'immigration, on a toujours connu ça, elle a toujours suscité des tensions et des problèmes mais finalement les difficultés ont été surmontées et la cohésion de notre beau pays s'est trouvée renforcée et sa vitalité s'est enrichie d'un sang nouveau. Et, selon ses préférences idéologiques, on insisterait sur les difficultés ou sur les réussites, et le débat pourrait se poursuivre sans argument décisif, les perspectives et les périodes de référence étant différentes. Mais en même temps, tout en ayant historiquement raison, on contribuerait à légitimer et à donner une consistance au problème de l'immigration dans les termes qui servent actuellement à le définir.

Heureusement, l'historien peut à bon droit refuser la question telle qu'elle lui est posée et réfléchir sur la légitimité d'une histoire de l'immigration en France afin qu'elle ne soit ni alibi ni justification idéologique des faux problèmes du temps présent. Et c'est en précisant les limites spatio-temporelles et les conditions de légitimité de l'objet de son étude que l'historien peut permettre de saisir la réalité du phénomène de l'immigration et les raisons qui amènent à le percevoir comme un problème.

I. — NON PAS L'IMMIGRATION, MAIS DES IMMIGRATIONS

Disons d'emblée qu'une histoire de l'immigration en France, si l'on n'a pris aucune autre précaution de définition des concepts et

* En contrepoint de cette argumentation, et à titre de complément d'information, on se reportera utilement à Gérard Noiriel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Le Seuil, 1988, 438 p.

de limitation des cadres de l'étude, est *illégitime*. En effet, l'immigration en soi, dans l'absolu, n'existe pas ; une immigration est un phénomène particulier, un moment précis et datable ; elle relève d'un destin individuel, même s'il s'agit d'une somme de destins individuels dans le cas d'une immigration de masse ; elle est de l'ordre de l'événement — et Fernand Braudel nous a appris que « les évènements sont poussières ». Elle n'entre dans l'histoire que lorsque ces événements, par leur répétition, s'inscrivent dans la durée. L'immigration est déjà connotée car elle implique une relation à sens unique entre deux lieux — si l'on prend l'exemple de l'immigration en France, entre la France « de l'intérieur » et le reste du monde c'est-à-dire l'étranger, dans une logique d'exclusion, non pas même en termes d'échanges réciproques, mais dans la tension entre un ailleurs, un étranger, un tout autre, menaçant d'envahir, voire de subvertir une France éternelle et immuable. Dans une telle perspective, la France, comme l'étranger, sont figés dans leur radicale opposition, dans leur altérité et dans une prétendue identité fixiste qui nie toute évolution, toute dynamique et qui supprime toutes les diversités propres à chacun des groupes ainsi opposés.

Pour bien éclairer notre propos et éviter tout malentendu, disons d'emblée qu'une *histoire des migrations dans le monde est elle, parfaitement justifiée*. Elle permet en effet de suivre dans la durée la mise en place des populations dans l'espace en faisant intervenir le seul facteur explicatif autre que le croît naturel, à savoir le solde migratoire, et de comprendre les modifications et déplacements des aires culturelles par les mouvements de population. Les migrations sont un élément fondamental pour comprendre le monde actuel, qu'il s'agisse de l'expansion des Européens hors d'Europe, dans les colonies de peuplement du « nouveau » monde, de la diaspora chinoise en Asie du Sud-Est, ou de la traite des Noirs et de l'implantation des esclaves en Amérique.

Ces quelques exemples suffisent à montrer que les causes de ces migrations sont diverses et que se mêlent, dans une gamme qui va de la décision libre à la contrainte d'une déportation, des raisons économiques, politiques, religieuses..., mais que ces phénomènes, par leur ampleur, s'analysent dans la durée et le plus souvent dans des cadres territoriaux plus vastes que les entités nationales. Ce peut-être une invitation à analyser l'immigration qui « préoccupe » le plus actuellement les Français, l'immigration originaire du Maghreb, dans des cadres plus larges, comme un phénomène qui concerne l'ensemble de l'Europe occidentale industrielle et développée, au croît naturel quasi nul, attirant le surplus de population des rives méridionales

de la Méditerranée encore en voie de développement et à fécondité élevée, donc comme la conséquence de déséquilibres dans l'évolution démographique et de rapports économiques inégaux.

Si l'on choisit de restreindre l'étude des phénomènes migratoires à une zone géographique déterminée, à un pays, la France par exemple, on examinera à la fois les migrations internes, les échanges de population interrégionaux. les phénomènes d'urbanisation, d'exode rural ou plus récemment l'abandon des centres-villes par leur population, le développement des banlieues et même l'urbanisation diffuse des zones rurales appelée « rurbanisation ». Bien sûr, on examinera aussi pour comprendre l'évolution de la population française, les échanges démographiques avec le reste du monde, en termes de solde migratoire soulignant bien que le phénomène n'est jamais à sens unique, qu'il y a aussi une émigration française, des ressortissants français à l'étranger et des Français d'origine qui acquièrent une autre nationalité, et que l'immigration elle-même est multiforme quant à ses origines.

Il faut ici souligner la *différence de statut* entre une *histoire de l'immigration* qui ne peut être que mystificatrice puisqu'on ne peut rencontrer que des immigrations particulières à un moment donné et une *géographie de l'immigration* en France qui est une photographie actuelle de la répartition des populations immigrées sur le territoire français avec leurs caractéristiques d'origine, d'ancienneté d'installation, et avec la recherche d'explications de telles présences à tel endroit. Et encore l'ambiguïté demeure à propos de l'ancienneté : jusqu'à quand considérera-t-on une population comme immigrée, alors qu'il s'agit normalement d'un état transitoire et théoriquement non héréditaire ?[1]

S'en tiendra-t-on au critère de la nationalité ou interrogera-t-on le degré d'intégration dans la société dominante ? Mais comment

1. En effet, immigré, n'est pas un statut : on est citoyen ou étranger..., s'il devient statut c'est que l'on s'oriente vers la constitution d'un groupe intermédiaire (les Métèques à Athènes), des étrangers enracinés..., et que l'ethnicité l'emporte sur l'intégration.

L'immigration est en effet un état passager : à la différence des touristes ou des nationaux étrangers en voyage d'affaires, elle suppose une durée, un projet d'installation même provisoire. Et si cette installation se prolonge, une intégration, un enracinement se produit. La présence des immigrés sur le sol de France change le paysage français, le contenu même de la population française (il existe toujours des échanges), mais plus encore les immigrés eux-mêmes. Et si l'on continue à parler après plusieurs générations *d'immigrés*, malgré le fait que les enfants aient acquis la nationalité de façon normale (« automatique ») par le *jus soli*, c'est que l'intégration fonctionne mal et que l'on s'oriente vers une société plus éclatée à base de communautés fondées sur l'ethnicité.

analysera-t-on les cultures minoritaires qui ne sont pas forcément immigrées ? Se référera-t-on et pendant combien de temps à l'origine ou à l'identité revendiquée ? La géographie permet au moins de voir qu'il n'existe pas *une* immigration et que le phénomène immigration varie constamment quant à l'origine des populations à leurs motivations et à leur mode d'insertion dans l'économie mais aussi dans l'espace et tout particulièrement dans le tissu urbain.

L'immigration est un *phénomène d'essence géographique* car elle met en relation deux espaces, une zone de départ et une zone d'arrivée. Ces zones ont bien sûr des limites mais qui ne coïncident pas forcément avec des frontières étatiques : il y a bien eu, au lendemain de la première guerre mondiale une immigration arménienne en France, alors qu'il n'y avait pas ou plus d'Etat arménien mais que subsistaient une nation et une culture arméniennes. L'immigration juive entre les deux guerres mondiales fut un phénomène qui dépassait les frontières des Etats de l'Europe centrale et orientale. Pour l'immigration qu'a connue la France dans les années 60, on peut se demander s'il ne vaut pas mieux parler d'une immigration originaire du Maghreb plutôt que de distinguer des immigrations d'origine algérienne, marocaine ou tunisienne, et même s'il ne conviendrait pas de parler d'immigration berbère ou arabe, références culturelles et linguistiques ou d'immigration kabyle, référence géographique. Mais en même temps arrivent des vagues d'immigrants d'Espagne et surtout du Portugal — bien différentes certes — mais ne devrait-on alors pas parler historiquement d'une immigration méditerranéenne ?

Si des monographies sur une immigration particulière, dans une région et à une époque déterminées ont beaucoup apporté à la connaissance de la vie économique et sociale et de la constitution de population française (par exemple l'immigration polonaise dans les mines de charbon du Nord ou dans la sidérurgie lorraine, les saisonniers espagnols dans la viticulture du Midi ou l'immigration rurale italienne dans le Sud-Ouest), on s'aperçoit qu'il y a *des* immigrations et que le cadre de l'Etat-nation n'est pas toujours le plus pertinent pour en rendre compte. Aujourd'hui encore, si l'immigration turque intéresse essentiellement la France du Nord-Est, c'est qu'elle est liée à l'immigration turque dans les pays germaniques : il serait peu opérant pour la compréhension du phénomène d'isoler l'immigration turque en France du reste de l'Europe continentale.

L'immigration est multiple par ses formes (individuelle, de groupe, voire de masse), par ses origines, par ses motivations, par les situations et les rapports de force économiques ou politiques qu'elle met en jeu (il peut y avoir une immigration liée à une domi-

nation : l'Alsace-Lorraine annexée par l'Allemagne wilhelminienne a connu une immigration de fonctionnaires du Reich, remplaçant en partie les cadres ayant opté pour la France en 1871, qui ont fait souche et dont certains ont été naturalisés en 1918 — sans parler des colonisations de peuplement). La France a accueilli au cours de son histoire des groupes très divers qui, par strates successives, ont contribué et contribuent encore à façonner la culture et l'identité françaises. Deux problèmes se posent aussitôt quand on veut faire l'histoire de ces apports. Premièrement, pendant combien de temps peut-on parler de groupes immigrés ? C'est-à-dire jusqu'à quand la différence ou plutôt la distance socioculturelle, l'emporte-t-elle sur les échanges réciproques et comment mesurer le degré d'intégration d'un groupe ? Et deuxièmement, à partir de quelle période, la référence à la France comme cadre spécifique où se manifeste le phénomène est-elle justifiée ? Ceci nous renvoie à la constitution de la nation française mais plus encore à la création d'un Etat unifié, centralisé, ayant aboli ses frontières et ses douanes intérieures, s'étant entouré de frontières bien délimitées qui définissent à la fois son territoire de souveraineté à l'intérieur et délimitent les Etats étrangers à l'extérieur, en n'oubliant pas la gamme de situations intermédiaires que les liens coloniaux ont pu établir entre la métropole et les territoires dominés.

II. — LA RÉFÉRENCE IMPLICITE À L'ÉTAT-NATION : LA NAISSANCE DE LA FRANCE

Ce n'est que récemment, disons, pour fixer les idées, autour de la *Révolution française*, que la France se constitue en Etat-nation. *Auparavant, il est impossible d'écrire une histoire des migrations en France*, à moins qu'on fasse référence implicitement à la France dans sa compréhension et son territoire actuels. Qu'est-ce que la France sous l'Ancien Régime ? « Un agrégat inconstitué de peuples désunis » répond Mirabeau, où l'on peut opposer pays d'Etats et pays d'élections, régimes différents de taxes et de gabelle, sans parler des péages, des octrois, des exemptions et des privilèges, ou des douanes intérieures qui permettent de distinguer des « provinces réputées étrangères » et même des « provinces à l'instar de l'étranger effectif » ! Si le domaine royal est bien fixé et administré par les fonctionnaires royaux, les limites du royaume sont des plus floues : les grands féodaux ont des possessions qui ignorent ces limites (pensons aux terres de Charles le Téméraire) et reconnaissent diffi-

cilement les obligations du lien vassalique, d'autant qu'ils peuvent se trouver l'homme de plusieurs souverains. L'effort incessant du pouvoir royal sera de ramener à l'obéissance les grands barons, de leur enlever toute velléité d'indépendance et finalement, avec l'absolutisme triomphant, de les domestiquer en les attirant à la Cour. Mais si, jusqu'à la Révolution, le roi est maître en son domaine (et encore doit-il compter avec la fronde des parlements et la coalition des privilégiés), il n'est pas maître en son royaume, comme le montre l'exemple des princes possessionnés d'Alsace, sans parler des franchises ou des droits de haute justice conservés par certains seigneurs, ou des nombreuses juridictions, à commencer par celles de l'Eglise, qui échappent à son pouvoir. L'étude de la notion de frontière est particulièrement éclairante : on assiste au cours du XVIIIe siècle à une énorme entreprise de bornage, mais il s'agit d'abord de délimiter des domaines personnels et beaucoup moins de matérialiser la limite entre la France et l'étranger. C'est la République jacobine qui inscrira sur le pont de Kehl : « Ici commence la République française une et indivisible », rien de tel auparavant, où le franchissement des frontières d'un Etat était facile, souvent plus facile même que l'entrée dans une ville.

Certes les théoriciens du pouvoir royal, les robins et détenteurs d'offices et tous ces conseillers du roi, ancêtres de nos hauts fonctionnaires, ont élaboré « une certaine idée de la France » et ont voulu lui faire retrouver les limites de la Gaule romaine en s'appuyant sur la théorie des « frontières naturelles ». Mais l'effort devant d'abord porter sur l'unification du royaume... et la tâche était immense ; elle se heurtait à bien des intérêts et à la diversité linguistique ; partout, à quelques lieues de Paris fleurissaient les patois, sans parler des langues régionales, qu'on appelle aujourd'hui minoritaires.

Un débat s'est instauré autour des origines de la population française à partir du XVIIIe siècle : face à l'aristocratie qui revendiquait ses ascendances franques et germaniques pour justifier ses privilèges, le tiers état, le peuple, affirma son antériorité et ses droits en célébrant « nos ancêtres les Gaulois », face aux « usurpateurs ». Cette opposition « raciale » fut reprise par Augustin Thierry pour expliquer la Révolution française. Le XIXe siècle se passionna pour la question des origines de la population française ; c'était déjà indiquer qu'elles ne pouvaient être que multiples. Napoléon III, héritier des Césars, voulait insister sur l'apport de Rome ; l'ouverture démocratique de l'Empire libéral, avec Victor Duruy, lança le culte de Vercingétorix et les célébrations d'Alésia ; la synthèse gallo-romaine permettait de célébrer les vertus du rassemblement et des apports culturels divers.

Seuls les légitimistes se lançaient dans une quête aventureuse de la pureté d'origine germanique dont le comte de Gobineau est sans doute un témoin marginal, tandis que la IIIe République, dans son œuvre scolaire et sa volonté de démocratisation, reprenait le mythe gaulois (et le répandait jusque dans les colonies) tout en développant la conception française de la nation illustrée par Renan, libre adhésion à un projet commun et à un contrat social, supposant l'apport d'éléments divers ce qui détournait de la recherche d'une pureté raciale illusoire. Contrairement à la conception germanique, ce n'est pas le fait de parler français et encore moins l'appartenance à une prétendue race française qui détermine la citoyenneté française mais l'adhésion à un projet politique et social et la participation à une communauté de destin. L'usage de la langue française, l'assimilation aux mœurs et à la culture dominantes, à un certain art de vivre français, ne sont que les conséquences de ce choix, en aucun cas les conditions préalables à l'acquisition de cette citoyenneté. Et le peuple français sait que ses origines sont diverses, bien plus, il revendique cette diversité et en est fier : c'est l'image de la France généreuse et accueillante, patrie des droits de l'homme, protectrice des réfugiés. Le désir d'intégration, l'assimilation est la libre réponse à cet accueil, jamais le fruit d'une contrainte.

1 / *La constitution de la population française sous l'Ancien Régime*

Si l'on voulait parler d'immigration dans la France de l'Ancien Régime, on contribuerait à faire accroire que la population française était déjà une réalité stable, figée. Mais quel point de départ prendrait-on ? Il est possible de suivre les étapes de la naissance d'une conscience nationale avec Bouvines, la guerre de Cent ans dont Jeanne d'Arc est devenue la figure que, jusqu'à nos jours, la gauche et la droite se sont disputée, les guerres contre le Saint-Empire, jusqu'à la Révolution qui a donné à la France une mission émancipatrice et l'a dressée contre l'Europe. On pense aussi très souvent à une population stable ; or pendant toute une partie du haut Moyen Age, avec l'effondrement du système domanial hérité de la villa romaine, la population est devenue nomade. Tout l'effort des monastères carolingiens, puis de la féodalité a consisté à fixer à la terre la population agricole, permettant une hausse des rendements, les grands défrichements et le « miracle » des XIIe-XIIIe siècles. Mais cette sédentarisation n'a été possible qu'avec l'instauration d'une certaine stabilité, la fin des incursions des Normands à l'Ouest, des Hongrois à l'Est et

des Maures dans le Sud. Il avait cependant bien fallu faire des concessions à ces envahisseurs et les laisser s'établir, la Normandie étant, à côté de nombreux autres exemples onomastiques et toponymiques, le témoignage de cette installation « d'étrangers » en « France ». La sédentarisation de la population est en réalité un phénomène relativement récent[2] ; une partie importante de la population se déplaçait sans tenir compte des frontières : classes supérieures, étudiants et marchands, mais aussi hommes du commun et pèlerins, mendiants et errants « sans feu ni lieu », quand de grands soubresauts comme les Croisades (dans leur aspect populaire ; Croisade des Pastoureaux, Croisade des enfants) ne mettaient pas en branle des populations entières.

La population française n'a pas connu une croissance régulière mais de nombreuses crises et des apports extérieurs, spontanément ou avec l'appui des autorités, sont venus combler les vides. Les saignées du XIVe siècle avec la Peste noire et les troubles liés à la guerre de Cent ans ont amené un recul de la population d'un bon tiers, en particulier dans les villes ; la paix retrouvée, on n'a pas hésité à faire appel à des étrangers, tandis que Louis XI accueillait favorablement les marchands italiens en sa bonne ville de Lyon. Dans les régions de l'Est ravagées par la guerre de Trente ans, Louis XIV fit appel à des Autrichiens, tandis que les princes protestants faisaient appel à des Suisses ou des Suédois. Au contraire les persécutions religieuses des huguenots ou des communautés mennonites amenaient des échanges entre les régions d'origine et le refuge à l'étranger où s'étaient constituées des communautés françaises.

La France classique, on l'oublie trop souvent, n'a pas hésité à faire appel à « l'immigration » même si le terme par sa modernité sonne faux : artistes étrangers de Benvenuto Cellini à Lulli, officiers et chefs d'armée du maréchal de Saxe aux Mac-Mahon, épouses des souverains dans cette Europe des princes, mais aussi techniciens hollandais pour l'hydraulique et l'assèchement des terres ou la construction des navires, italiens pour les manufactures et la soierie, sans parler des mercenaires suisses défenseurs de la monarchie. Tout ceci ne choquait pas et la fidélité au souverain l'emportait

2. Longtemps, la cour du roi est restée nomade — songeons aux Mérovingiens et encore aux rois de la Renaissance. Le choix de Paris comme capitale est lié à son rôle économique et à la puissance du parlement, mais le pouvoir s'en est longtemps méfié ; Louis XIV, marqué par le souvenir de la Fronde, a installé la cour à Versailles, tandis que Thiers et les Versaillais ont évacué Paris pour mieux écraser la Commune et que seule la IIIe République triomphante a réinstallé à Paris le gouvernement et les corps constitués, tout en refusant à la capitale un statut municipal « normal ».

sur la fidélité à un pays. La population française, à cette époque et sans doute plus qu'aujourd'hui, est extraordinairement diverse par ses origines et ses modes de vie — on pourrait dire que la France du Nord regardant vers l'Europe des marchands, et la France du Midi tournée vers la Méditerranée s'opposent culturellement. Pourtant, la France classique est une France « pleine » certains la jugent même surpeuplée en 1789 ; aussi l'immigration y est-elle marginale, sans doute moins importante quantitativement que l'émigration — mais on ne dispose guère de données sur ce sujet car ce n'est pas alors une préoccupation. On admet que la population fait la force des nations et leur richesse, tous les penseurs développent des thèses natalistes et ne considèrent pas que l'immigration puisse être un problème ou présenter un risque de subversion de l'âme française, à condition que soit respectée la fidélité due au souverain.

2 / *Le processus d'unification et d'intégration lié à la Révolution française*

C'est à partir de la Révolution française que la question de l'immigration, ou plutôt des immigrations en France, prend un sens. D'abord parce que la France a pris une conscience. Certes les diversités demeurent, mais la Révolution a donné corps à la conscience nationale dans un Etat unitaire, Etat de droit et Etat rationnel. Face à l'Etat monarchique plurinational, divers, et aux frontières floues, où l'unité tient à la personne du souverain, la France invente l'Etat-nation, dans lequel la nation, aux critères contractuels et consensuels, est le facteur de cohésion. Aussi devient-il essentiel que rien ne vienne perturber ni pervertir l'unité de la nation, au moins face à l'étranger ; il faut alors définir des conditions d'appartenance à la nation. L'émancipation des non-catholiques est à ce point de vue très éclairante : il n'y a plus de corps intermédiaires, de privilèges, de nations particulières, tous doivent se fondre dans la nation française, c'est ce qu'on appelle l'assimilation culturelle, linguistique..., le problème étant de savoir la dose de pluralisme et la marge de liberté que l'appartenance à la nation française laisse à des minorités culturelles ou religieuses. Les protestants, déjà « tolérés » depuis 1787, furent reconnus citoyens de plein droit, mais Napoléon Ier, avec les Articles organiques, ne put s'empêcher d'intervenir en matière de culte et d'organisation ecclésiastique, en imposant un système étranger au système presbytérien synodal qui lui paraissait dangereusement « républicain ». L'émancipation des Juifs fut plus longue à obtenir et l'Empereur, en réunissant le Grand Sanhédrin,

posa ses conditions, à savoir l'intégration forcée dans la nation française : la communauté locale perdit ses prérogatives au profit d'une hiérarchie consistoriale forgée de toutes pièces, le catéchisme fut réformé, les jeunes Juifs furent enrôlés, les noms juifs furent abandonnés pour des noms de famille à la mode occidentale... Napoléon légiférant en matière matrimoniale aurait même voulu favoriser les mariages « mixtes ». C'est un peu de la même manière que la France prétendra faire taire les régionalismes ou intégrer, bon gré mal gré, les groupes immigrés. Et ceci passe par un effort pour contrôler, fixer, sédentariser les populations marginales ou nomades, les « sans domicile fixe » qui apparaissent réfractaires à l'intégration dans un système normalisé, même s'ils possèdent la nationalité française.

Cette conception de la nation s'appuie sur un statut, sur une définition de la citoyenneté française et sur ses conditions d'acquisition, par filiation, par naturalisation ou par naissance — le *jus soli*. La filiation ne pose pas de problème sauf en cas de mariage « mixte » avec la question de l'exercice de la puissance paternelle — devenue parentale — ou de naissance « illégitime », avec les questions de reconnaissance. Les cas de « réintégration de plein droit », après que la France eut retrouvé l'Alsace-Lorraine annexée, ont souvent été délicats, tout comme la situation des jeunes Alsaciens obligés de porter l'uniforme de la Wehrmacht et de servir l'Allemagne nazie pendant la seconde guerre mondiale. Le *jus soli* accompagné de signes d'attachement à la France, tels que l'accomplissement du service militaire, fait partie de la tradition républicaine. La législation a entériné avec quelque retard les besoins de l'économie et de la société en ce qui concerne les naturalisations. Faciles et parfois quasi automatiques en période de croissance et de besoin de main-d'œuvre, elles ont tendance à devenir plus restrictives en période de crise, alors que les demandes de naturalisation baissent et que certains dénoncent le « laxisme » avec lequel elles sont accordées... La France de l'hexagone est une construction récente : il a fallu abandonner la frontière « naturelle » et la rive gauche du Rhin, renoncer à certaines revendications territoriales (la dernière en date étant celle du Val d'Aoste par le général de Gaulle à la fin de la dernière guerre), mais aussi ne pas tenir compte de l'outre-mer, même quand des décisions de départementalisation étaient intervenues (dans les statistiques de population française on « oubliait » de prendre en compte la population des départements algériens, comme aujourd'hui on oublie souvent, sauf lors des élections, la population des DOM sans parler des TOM...). La France est souvent restée à mi-chemin (faute de moyens, de dynamisme ?) dans sa politique d'intégration de ses

anciennes colonies. Aussi la perception de l'étranger par l'opinion est-elle floue et ne correspond-elle pas toujours aux critères de citoyenneté : peut-on dire que les harkis, les Tziganes et mêmes les Antillais ou les Réunionais — et dans ce cas la différence est-elle faite avec les Mauritiens ? — soient véritablement considérés comme Français en métropole quand leur intégration, même aux yeux des pouvoirs publics, n'est pas complète, puisque des mesures spécifiques s'adressent à eux en tant que groupe. Ce que la Révolution avait voulu éviter à tout prix avec la fameuse formule de Clermont-Tonnerre à la Constituante : « Tout aux Juifs en tant qu'individus, rien aux Juifs en tant que nation. »

3 / *Le recours à l'immigration*

Un autre phénomène explique l'importance prise par l'immigration à partir du milieu du XIXe siècle (il n'est qu'à voir la proportion de Français ayant un grand-parent d'origine étrangère !), c'est l'affaiblissement de la démographie française. En effet, si l'industrialisation de la France s'est faite par prélèvement sur les campagnes, la libération de la main-d'œuvre agricole par les progrès techniques et la hausse des rendements n'a pas été assez rapide ni assez importante pour répondre aux besoins des nouvelles manufactures, à un moment où la faiblesse (certes relative, comparée à celle des pays voisins) de la natalité française à partir du milieu du XIXe siècle (due à diverses causes, en particulier le désir de ne pas morceler à l'excès les propriétés) ne permettait pas de compter sur une importante main-d'œuvre nouvelle. Il existait donc en France un besoin de main-d'œuvre, renforcé par le désir des patrons de peser sur le niveau des salaires en rendant l'offre de travail plus abondante ; cet appel rencontrait la demande de travailleurs étrangers au chômage ou persécutés dans leur pays pour des raisons politiques ou ethniques. C'est à Paris que se concentrèrent d'abord les communautés immigrées, essentiellement réfugiés allemands recherchés pour leur habileté technique qui joueront un grand rôle dans les débuts du socialisme. A la fin du XIXe siècle, arrivèrent des Italiens dans le Sud-Est, des réfugiés de la Pologne divisée, en particulier des Juifs victimes des pogroms, tandis que des Espagnols étaient déjà embauchés comme ouvriers agricoles. Remarquons que ces immigrés viennent d'Europe, surtout de pays voisins de la France. Ils se concentrent dans certaines activités et dans certaines zones géographiques et ont tendance à se constituer en « communautés » avec leur vie sociale et leurs organisations (les *Landsmannschaften*). L'intégration se fait en général au

bout d'une génération par l'école puis par l'armée, ce qui n'exclut pas de nombreux cas d'allers et retours avec le pays d'origine et une forte endogamie qui perpétue la « différence ». L'accueil favorable réservé aux réfugiés et aux victimes de l'oppression fait place à de graves tensions dès qu'une crise survient. Les ressortissants allemands, collectivement soupçonnés d'être des espions prussiens, sont expulsés dès le début de la guerre de 1870 ; l'assassinat du président Sadi Carnot à Lyon par l'anarchiste italien Caserio amène la mise à sac des magasins italiens ; le thème de l'invasion juive joue un grand rôle dans la campagne antisémite autour de l'Affaire Dreyfus et l'on assiste à des violences contre les Juifs « étrangers ».

Cette faiblesse démographique explique aussi que l'expansion coloniale de la France n'ait pas abouti à créer de véritables colonies de peuplement. Les colonies furent longtemps considérées comme le déversoir des populations indésirables en métropole (des bagnes de Cayenne, à ceux de Nouméa). L'Algérie accueillit des personnes peu recommandables mais permit aussi de répondre à la faim de terre de certaines campagnes surpeuplées et d'installer une partie des Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la France. En Afrique du Nord cet élément français se mêla à des colons espagnols (nombreux en Oranie) ou italiens (majoritaires en Tunisie), tandis qu'à la fin de la présence française, les Juifs « indigènes », d'origine sépharade, naturalisés en Algérie par le décret Crémieux en 1871, furent pleinement considérés comme membres de la famille « pied-noir ».

C'est à la suite de la saignée de la première guerre mondiale, aggravant les effets de la faible natalité depuis les débuts du XXe siècle n'assurant plus le renouvellement des générations, que le besoin de main-d'œuvre a été le plus important, amenant la constitution de mouvements natalistes n'ayant qu'un faible écho et l'adoption tardive de mesures bien timides en faveur de la famille. Le recours à la main-d'œuvre originaire des colonies resta limité, contrairement à ce qui se passa pour les besoins de la défense (troupes coloniales, tirailleurs sénégalais...). On préféra s'adresser à l'immigration européenne mieux formée aux rythmes de l'industrie, à un moment où les crises de l'Europe centrale et méditerranéenne faisaient apparaître la France comme un havre de liberté et de félicité (« heureux comme Dieu en France »). Les mines, la sidérurgie, les industries mécaniques mais aussi les services ou le bâtiment et les travaux publics accueillirent les gros bataillons de l'immigration polonaise, espagnole et italienne, tandis que la France redevenait terre de refuge pour les persécutés, Juifs ou Arméniens. C'est au milieu des années 30 que la proportion d'étrangers dans la population totale est la plus élevée :

la France, longtemps moins touchée que ses voisins par la crise économique, a continué à être terre d'accueil, alors que la plupart des pays se fermaient à l'immigration. Ce n'est qu'avec la prolongation de la crise que la France, pour enrayer la montée du chômage, songea à fermer ses frontières à l'immigration, au moment même où les victimes du nazisme, refoulées de toutes parts y compris de Palestine, commençaient à frapper à ses portes. Mais c'est justement au moment où la France se fermait et où l'immigration se ralentissait que se développèrent les campagnes xénophobes (y compris contre les citoyens français soupçonnés de ne pas être de « bons Français ») et antisémites, orchestrées par les ligues d'extrême-droite qui préparèrent le terrain du régime de Vichy et de la collaboration. Ceci doit nous rappeler que le discours xénophobe qui prétend s'attaquer à l'immigration peut se développer alors même que l'immigration est arrêtée et que très vite il ne se contente pas de s'en prendre aux étrangers mais vise tous les « mauvais Français » quelle que soit leur « tare », offerts à l'opprobre générale pour détourner contre eux les mécontentements et les peurs. L'attitude face à l'immigration à travers tous les mythes qu'elle peut véhiculer en apprend beaucoup plus sur l'état de la société, sur ses crises et ses inquiétudes, que sur la réalité même de l'immigration.

L'immigration est le signe de la prospérité, la rançon, si on la juge négativement, mais surtout la condition du développement. Elle a accompagné la reconstruction et l'essor des « trente glorieuses ». Comment pourrait-on oublier ce que les travailleurs étrangers ont apporté et continuent d'apporter comme richesses à l'économie française ? La seconde industrialisation de la France aurait-elle été possible sans cette force de travail, alors que les effets bénéfiques du *baby-boom* de l'après-guerre ne se faisaient pas encore sentir sur le marché du travail ? N'a-t-elle pas permis de reculer l'âge d'entrée des jeunes dans la vie active, de développer la scolarisation, et d'avoir ainsi une population active mieux formée ? La crise économique, le chômage, les difficultés des jeunes à trouver un emploi ont vite fait oublier tous ces aspects pour conduire à n'envisager que le coût de l'immigration et la rendre même responsable (!) du retard pris par l'appareil de production français qui, à cause de cette main-d'œuvre bon marché, n'aurait pas connu à temps les investissements de productivité indispensables.

III. — MYTHES ET CRISES RÉVÉLÉS PAR LE DÉBAT SUR L'IMMIGRATION

Vers une osmose réussie : une leçon de l'histoire ?

Ce n'est pas le lieu de faire une étude de ces immigrations dans la France contemporaine, de leur origine, de leurs composantes, de leurs motivations. Qu'il nous suffise de rappeler certaines réalités, par exemple le fait que l'immigration portugaise fut quantitativement plus importante que l'immigration algérienne... et que pourtant elle fut, en terme de perception sociale, moins voyante : l'immigration n'est pas tant affaire de nombre que de société, de distance culturelle. Aussi l'étude de l'immigration doit-elle d'abord être économique, sociale et géographique au sens où l'entend Pierre George dans *L'immigration en France* (Paris, PUF, 1986). Une histoire de l'immigration en France à l'époque actuelle, disons depuis les années 60, risque de perdre de sa pertinence, non pas comme on le croit très souvent parce que l'on manque de distance, que l'on est trop près de l'événement, trop impliqué et trop proche de la situation du journaliste, mais parce que les migrations restent multiples. De plus, le cadre choisi, la France, se révèle inadéquat pour traiter un phénomène d'une tout autre ampleur : en effet, il devient de plus en plus mondial, les événements du Chili ou de l'Asie du Sud retentissent très vite sur les composantes de l'immigration, de même que jouent pour certains pays d'Afrique noire la sécheresse, le cours des produits de base ou le régime politique. Plus encore, la perception de l'immigration comme un phénomène global posant un problème (et derrière immigration, on entend alors immigration originaire du Maghreb, tandis que le terme problème sous-entend difficulté d'intégration, voire de cohabitation) révèle une crise de la société française, une hésitation sur l'identité de la France liée à la remise en cause de l'Etat-nation comme référence et lieu d'appartenance unique de l'individu-citoyen. La société évolue, se complexifie et l'homme contemporain, pour éviter toute exclusive, se veut l'homme de plusieurs appartenances et de fidélités choisies et relatives à une situation donnée. La France n'est donc plus la référence unique, et c'est ce que l'immigration douloureusement révèle et que la conscience française, habituée à des certitudes et à une vision fixiste de la population et de l'identité françaises, a du mal à admettre.

Mais ce que l'histoire peut apporter, ce sont les conditions pour traiter des problèmes concrets que connaissent les populations immi-

grées avec sérénité et de façon efficace, sans se laisser aveugler par les mythes (et tout ce qui touche à l'identité, à la prétendue pureté raciale, à la fidélité aux origines, prend vite un tour passionnel), et ceci sans tomber dans les schémas idéologiques, qu'ils soient de droite ou de gauche, qui ont en l'espèce fait la preuve de leur insuffisance. En voyant aujourd'hui l'arrivée ou plutôt l'installation définitive de populations différentes sur le territoire français, il est bon de rappeler que la population française est hétérogène et que sa composition a constamment changé par suite d'apports étrangers. Même le terme polémique d'invasion étrangère peut être relativisé en rappelant que la population occupant le territoire français actuel a été constituée par des invasions successives, mais aussi par des échanges de population ou par des infiltrations pacifiques dont le terme trop moderne d'immigration rend mal compte. L'idée d'immigration renvoie en effet à un certain état politico-social qui fait de la citoyenneté, donc de la nationalité, la condition de la participation aux décisions du peuple souverain. L'immigration recouvre des situations multiples, refuge pour les persécutés, appel de main-d'œuvre qualifiée ou bon marché, pression de pays pauvres et surpeuplés... Elle répond à des rythmes liés aux conditions socio-économiques du pays dc départ comme du pays d'accueil. Par définition, situation passagère et transitoire, l'immigration ne doit pas être un problème ; ce qui importe c'est le devenir des populations immigrées et d'abord leur projet : certains songent d'abord à rentrer au pays, fortune faite, d'autres au contraire n'ont pas de projet de retour. Le rapport avec le pays d'accueil en sera bien sûr modifié. Mais la question est posée aussi au pays d'accueil : quel avenir propose-t-il aux populations étrangères qui viennent d'arriver sur son sol, simple utilisation de la force de travail, vecteur d'échanges avec les pays d'origine, renouvellement et croissance de la population résidente, assimilation ou constitution de groupes ethniques autonomes à l'intégration lâche dans la société globale ? Les réponses sont multiples et l'on pourrait mettre derrière chacune d'elle, à titre d'exemple, le choix d'un pays à une époque donnée. Mais l'essentiel est qu'on n'installe pas ces populations dans le statut d'immigré : si les circonstances poussent à devenir un immigré, il n'est pas concevable qu'on naisse immigré, c'est-à-dire citoyen de seconde zone (« métèque »), étranger aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil de ses parents.

L'immigration individuelle et rampante favorise plus les projets d'intégration et peut conduire à une assimilation totale et à un rejet de ses origines qui d'abord est une forme d'aliénation pour l'individu

concerné mais aussi une source d'appauvrissement pour le pays d'accueil qui ne pourra pas profiter de certaines connaissances. L'immigration de masse aboutit à la constitution de communautés regroupées en ghettos tout à la fois imposés et choisis, obstacles à l'intégration qui se fait dans des lieux ouverts (l'école, l'armée, les loisirs, la consommation culturelle et la mode à travers les médias) dès la deuxième génération. On assiste cependant avec les régionalismes et le surgissement de cultures minoritaires, voire de contre-cultures, au réveil de communautés de la troisième génération qui veulent réagir à la menace de perte de leur identité propre. Les rapports entre culture d'un groupe immigré et culture majoritaire sont multiples mais les échanges, même inégaux, sont à double sens.

L'immigration a été stoppée par la crise et paradoxalement elle surgit comme thème du débat politique. C'est que les conditions n'ont pas été créées pour que l'immigration reste ce qu'elle doit être, une situation transitoire. Des groupes entiers, y compris à la seconde génération, restent en effet perçus et catalogués comme immigrés, malgré l'acquisition de la nationalité française... preuve que le devenir des populations immigrées met en cause la société globale et pas seulement le Code de la nationalité !

Si donc il est possible d'écrire une histoire du peuple français qui le montre en évolution, dans une dynamique ouverte, une histoire de l'immigration en France est illégitime tant que l'immigration n'a pas le sens moderne qu'elle acquiert avec la constitution de l'Etat-nation à partir de la Révolution, dangereuse ensuite, parce qu'elle fige, en les opposant, Français et immigrés, faisant d'une réalité historiquement datée, la France, un absolu paré d'une éternité illusoire, et unifiant et globalisant une somme de mouvements divers qui ne devraient être que des situations transitoires. Au moins vaut-il la peine de se demander ce qu'est un immigré et combien de temps on le reste. Au lieu de se focaliser sur le faux problème de l'immigration, arrêtée de plus depuis la « fermeture des frontières », il convient d'examiner le devenir des populations immigrées et les conditions qui permettront à la situation d'immigré de durer le moins longtemps possible. L'intérêt de l'histoire est de relativiser le présent en faisant intervenir la durée : tout au cours de son histoire, la France a connu des mouvements migratoires internes et externes d'origines multiples qui, à chaque génération, ont modifié sa population et qui ont permis des échanges fructueux de biens matériels et culturels, ferments de sa créativité et de son rayonne-

ment. A une époque où les échanges s'intensifient, où l'économie se mondialise, il serait absurde d'entraver les déplacements de population, vecteurs les plus efficaces de ces échanges. Avee la construction européenne mais aussi avec le déséquilibre démographique croissant entre les deux rives de la Méditerranée, l'immigration en France, l'installation d'étrangers (mais les termes sont-ils toujours adéquats ?), est appelée à se développer dans les prochaines décennies. L'important est de savoir en profiter au maximum en veillant aux conditions d'intégration des immigrés pour que leur situation provisoire ne se prolonge pas. C'est avec ces apports étrangers que l'identité française se construit chaque jour. L'immigration, phénomène bien repérable au XIXe et au début du XXe siècle, a perdu aujourd'hui de sa pertinence à cause de l'apparition de nouvelles solidarités différentes de la solidarité nationale (solidarités plus larges, européenne, méditerranéenne... ou plus étroites liées à de nouvelles formes choisies de sociabilité) ; raison de plus pour traiter le phénomène de l'immigration comme une réalité sociale que la France a déjà connue et qui, au-delà de difficultés passagères et de crises épisodiques, a été pour notre pays source de richesses et a constamment contribué à recréer son identité et à renouveler son génie.

RÉSUMÉ. — *Une histoire de l'immigration en France est sans fondement avant la constitution de la France en Etat-nation, c'est-à-dire avant la Révolution française. Une réflexion sur l'histoire des migrations en France doit montrer que la population française a été constituée par des rapports migratoires successifs et que l'identité française, loin d'être une donnée figée, a sans cesse été modifiée par des éléments étrangers dont l'intégration, plus ou moins rapide, nous rappelle que l'immigration n'est qu'un état transitoire et ne doit pas déboucher sur la constitution d'une catégorie de citoyens de seconde zone, les immigrés de la seconde ou de la troisième génération.*